

HOTEL
DE VILLE
91335
YERRES
Cédex

ARRETE PORTANT FERMETURE

DU CENTRE EDUCATIF

ET CULTUREL

2, rue Marc Sangnier à YERRES

Nouveau n° de téléphone :
69-49-76-00

Secrétariat Général CR/MR
Série A n° 95-62

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code des Communes, articles L 131-1 et L 131-2 et suivants, L 181-38,

VU le procès-verbal de la réunion de la Sous-Commission chargée du contrôle des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur au sein de la Commission Consultative Départementale de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité qui s'est tenue le 1er mars 1995,

CONSIDERANT que cette commission a émis un avis défavorable à la poursuite des activités du Centre Educatif et Culturel sis 2, rue Marc Sangnier à YERRES,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures utiles pour prévenir tous risques d'accident,

A R R E T E

Article 1er : Sont fermés au public afin d'effectuer les travaux de mise en sécurité du bâtiment :

-le Gymnase du C.E.C.

-les salles : Cymaise - Grenat - Véronèse - Acajou - Sepia - Réglisse - Indigo - Caraïbes - Ebène - Nuage - Aubusson - Sienne - Brique - Azur - Studio 209.

-la Bibliothèque Municipale.

172

Article 2 : Les activités d'été prévues dans ces salles seront transférées dans d'autres lieux et feront l'objet d'une information auprès de la population.

Article 3 : Cette disposition prendra effet le vendredi 30 juin 1995 et sera rapportée par un nouvel arrêté prescrivant la réouverture de l'établissement lorsque les conditions de sécurité seront rétablies.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Yerres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry et publié, conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du Code des Communes.

Fait à YERRES, le 27 Juin 1995

Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Le Maire soussigné, certifie
le caractère exécutoire de cet
arrêté, publié le 30.6.1995
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

